MUNICIPALITÉ
DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE.

DE PAR M. LE MAIRE, M. LE LIEUTENANT-DE-MAIRE,

& MM. les Conseillers-Administrateurs.

Du Lundi 5 Juillet 1790.

LA Municipalité, instruite que l'impatience avec laquelle les bons Citoyens attendent la solemnité du 14 Juillet, est accompagné d'un sentiment d'inquiétude; que ce sentiment se manifeste, & dans les conversations particulières, & dans les discussions publiques; qu'il paroît même justifié par les précautions extraordinaires qu'ont indiquées au Département de la Police différens arrêtés d'un grand nombre de Sections de la Capitale; que l'effet de ces bruits sourds répandus assez artificieusement pour avoir déjà formé une opinion presque générale, seroit de faire abandonner Paris

par une partie de ſes habitans, au moment même où tous ſes Citoyens doivent ſe réunir pour accueillir & fêter leurs Frères d'armes, & former le plus impoſant cortége aux Repréſentans de la Nation qui ſe conſtitue; aux Repréſentans de la Nation armée pour défendre ſa Conſtitution; au Roi des François, au Chef conſtitutionel de la Nation;

Conſidérant que ces inquiétudes & ces allarmes ont évidamment, pour cauſe, une manœuvre des ennemis du bien public, quels qu'ils puiſſent être; que les mauvais Citoyens, déſeſpérant d'arrêter la Révolution dans ſa marche ou de lui faire prendre une autre direction & d'empêcher l'ouvrage de la Conſtitution de s'achever ſur les bâſes poſées par l'Aſſemblée Nationale, veulent au moins ſe procurer le coupable plaiſir d'attriſter la Fête de la Liberté, de répandre des nuages ſur ce beau jour qui doit fixer l'époque de notre régéneration politique, & en éterniſer le ſouvenir & la durée; que c'eſt dans cette vue qu'ils ont ſemé des rumeurs inquiétantes pour ſubſtituer aux témoignages éclatans de l'alégreſſe publique, le ſilence de la conſternation, les défiances à l'abandon de l'hoſpitalité, & faire trembler, s'il étoit poſſible, la main des hommes libres, au moment où ils prononceront le Serment ſolemnel ſur l'Autel de la Patrie.

La Municipalité invite tous les Citoyens à repouſſer ces vaines terreurs, & à attendre, avec ſécurité, la Fête du 14 Juillet.

Ils doivent ſe repoſer, avec confiance, ſur les ſoins qu'ont pris & que doivent prendre, & les Députés nommés par les différentes Sections, pour l'objet particulier de cette

Fête, & le Corps-Municipal & le Département ſpécialement chargé de la Police, & les Chefs que l'Aſſemblée Nationale vient d'armer de toute la force de la Loi, pour aſſûrer l'ordre & la tranquillité.

Ils peuvent compter ſur la vigilance & le zèle des Comités de toutes les Sections de la Capitale. Ils ont aſſez appris à ne pas douter de l'activité & du courage de leur Garde-Citoyenne.

Eh! que pourroient-ils craindre, lorſque l'Armée Pariſienne, lorſque cette autre Armée, compoſée de l'Elité des Soldats-Citoyens & des Citoyens-Soldats de toute la France entoureront l'Autel de la Patrie, leurs Légiſlateurs & leur Roi!

Que ceux qui affectent la frayeur, ſortent donc, puiſqu'ils le veulent. Qu'ils fuyent la Fête de la Liberté, ſous prétexte des dangers chimériques; mais que les amis de la Révolution reſtent; qu'ils ſongent qu'on ne voit pas deux fois un pareil jour.

Fait en l'Hôtel de la Mairie, ce 5 Juillet 1790.

Signé, *Bailly*, Maire; *M. L. F. Duport*, Lieutenant-de-Maire; *P. Manuel*, *Thorillon*, *le Scène*, *Fallet*, Conſeillers-Adminiſtrateurs.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné, & J.-R. LOTTIN, Imprimeurs Libraires Ordinaires de la VILLE; rue S.-André-des-Arcs (N° 27) 1790.

f 18